

Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD

CONTRAT 1411
N/REF : 8/03/2026 0H07 C:007626 I:01357
V/REF : Contrat N°001411 du 01/12/1987

SDC 'François Ouest'
C/O ESPACE IMMOBILIER LYONNAIS
LE MARECHAL
103, AVENUE DE SAXE
69003 LYON

V/REF.IMM. 9300
IMMEUBLE : FRANCOIS OUEST
22, AVENUE PAUL MARCELLIN
69120 VAULX EN VELIN

Vaulx en Velin, le 03 Mars 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : RESEAUX EXTERIEURS
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mme B. GARNAUD

CURAGE DES RESEAUX EXTERIEURS

L.T.C. procédera 1 fois l'an a l'entretien de l'écoulement de :
- 390 metres de réseau extérieur eaux usées-eaux vannes-eaux pluviales
- 40 tabouret(s)
- 4 grilles eaux pluviales

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Mars de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P = P' \left(0,15 + 0,85 \frac{\text{ICHT-revTS1}}{\text{ICHT-revTS1}'} \right)$$

P : Prix révisé H.T.
P' : Prix contractuel H.T.
ICHTrev-TS1' : l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE, connu a la daite d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1 : dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/03/2026

Prix de base du contrat : 1094,23

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 10/2008 Valeur : 100,0
Mois de l'indice de révision : 09/2025 Valeur : 145,8



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6030051

*Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD*

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Entretien réseaux extérieurs EU-EV-EP	1/AN	1519,88	1519,88
TOTAL H.T.				1519,88
T.V.A. a 10,00%				151,98
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>1671,86</u>

Valeur en votre règlement comptant

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.